



Québec, le 26 février 2009

Mesdames les Directrices générales des commissions scolaires,
Messieurs les Directeurs généraux des commissions scolaires,
Mesdames les Directrices des établissements d'enseignement privés,
Messieurs les Directeurs des établissements d'enseignement privés,

Objet : Le report de l'application obligatoire du programme *Projet intégrateur* en 2010-2011

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, annonçait récemment aux présidentes et présidents des commissions scolaires de même qu'aux directrices et directeurs des établissements d'enseignement privés le report d'une année de l'application obligatoire du programme *Projet intégrateur*. Cette année supplémentaire accordée aux écoles devrait favoriser une meilleure appropriation de ce programme novateur et permettre ainsi aux gestionnaires d'adapter les modalités organisationnelles nécessaires à sa mise en place.

Comme annoncé dans la lettre de la ministre, je vous rappelle que toutes les écoles peuvent choisir d'implanter le programme *Projet intégrateur* dès l'année scolaire 2009-2010, et ce, dans une perspective d'expérimentation. En ce qui concerne les modalités d'accompagnement des écoles, le Ministère leur offrira un soutien en rendant accessible un site Web dédié à la formation continue des enseignantes et enseignants.

Les commissions scolaires seront informées des procédures d'utilisation de ce site lors de la session de formation qui sera offerte, au printemps 2009, aux conseillères et conseillers pédagogiques ainsi qu'aux personnes responsables des RÉCIT locaux. Au cours de cette rencontre, les personnes présentes auront l'occasion de s'approprier les éléments nécessaires à la mise en œuvre du programme *Projet intégrateur*. À cet effet, je vous invite à consulter dès la mi-mars le site du Ministère, sous la rubrique *Offre de formations*, pour avoir des renseignements supplémentaires.

Le Ministère prévoit également, à compter de l'année scolaire 2009-2010, former et accompagner des équipes régionales qui contribueront à l'enrichissement du site pour favoriser le partage en réseau.


... 2

De plus, une journée d'information sur les modalités d'organisation de ce programme sera offerte aux gestionnaires des services éducatifs et des ressources humaines ainsi qu'aux directrices et directeurs d'école. Cette offre sera déposée sur le site du Ministère sous la rubrique *Offre de formations*.

Dans ce contexte, le Ministère espère que toutes ces mesures permettront de favoriser une implantation réussie de ce nouveau programme.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à
l'éducation préscolaire, à
l'enseignement primaire et secondaire
et responsable des régions,



Alain Veilleux

c. c. M. Leo La France, sous-ministre adjoint des services à la communauté anglophone
M^{me} Lise Briand, directrice de l'enseignement privé
M^{me} Brigitte Thériault, directrice générale des régions
Directrices régionales et Directeurs régionaux